

Restauration Scolaire / Informations importantes

Ce service est géré par la Mairie et non par l'école

Pour nous contacter :

Tél : 06 07 21 24 33

Mail : cantine.scolaire@morteau.org

Portail Famille : sur le site de la mairie

Pour les nouvelles inscriptions ou si vous avez perdu vos codes, demandez vos identifiants au 06 07 21 24 33 ou par mail.

Inscription :

Celle-ci **doit être renouvelée chaque année scolaire dans la limite des places disponibles**. L'inscription est faite à l'année ou sur planning, dans tous les cas les demandes doivent être effectuées **par écrit : portail famille, mail et SMS le jeudi soir au plus tard pour la semaine suivante. Aucune autre demande ne sera prise en compte**. S'assurer de la validation de la demande par la mairie.

Annulation :

Toute demande de modification ou d'annulation doit être effectuée **par écrit** : portail famille, mail et SMS **le jeudi soir au plus tard pour la semaine suivante**. Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Tout repas commandé sera automatiquement facturé.

S'assurer de la validation de la demande par la mairie.

En cas de grève ou de sortie scolaire, pensez à annuler les repas, l'école ne le fait pas pour vous.

Repas :

Aucun régime alimentaire spécial n'est composé par la cuisine centrale à l'exception des menus sans porc et Intolérance Alimentaire.

Discipline :

L'enfant est tenu de respecter ses camarades et le personnel, tant dans son attitude que son langage. Après un courrier et un avertissement, la mairie se réserve le droit d'exclure l'enfant de la restauration scolaire.

Santé :

Le personnel communal ne peut administrer **aucun médicament**. Si votre enfant est malade prévenir le plus rapidement la mairie pour annuler les repas des jours d'arrêt maladie (le repas du premier jour reste à votre charge)

Signature :

Restauration Scolaire / Informations importantes

Ce service est géré par la Mairie et non par l'école

Pour nous contacter :

Tél : 06 07 21 24 33

Mail : cantine.scolaire@morteau.org

Portail Famille : sur le site de la mairie

Pour les nouvelles inscriptions ou si vous avez perdu vos codes, demandez vos identifiants au 06 07 21 24 33 ou par mail.

Inscription :

Celle-ci **doit être renouvelée chaque année scolaire dans la limite des places disponibles**. L'inscription est faite à l'année ou sur planning, dans tous les cas les demandes doivent être effectuées **par écrit : portail famille, mail et SMS le jeudi soir au plus tard pour la semaine suivante. Aucune autre demande ne sera prise en compte**. S'assurer de la validation de la demande par la mairie.

Annulation :

Toute demande de modification ou d'annulation doit être effectuée **par écrit** : portail famille, mail et SMS **le jeudi soir au plus tard pour la semaine suivante**. Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Tout repas commandé sera automatiquement facturé.

S'assurer de la validation de la demande par la mairie.

En cas de grève ou de sortie scolaire, pensez à annuler les repas, l'école ne le fait pas pour vous.

Repas :

Aucun régime alimentaire spécial n'est composé par la cuisine centrale à l'exception des menus sans porc et Intolérance Alimentaire.

Discipline :

L'enfant est tenu de respecter ses camarades et le personnel, tant dans son attitude que son langage. Après un courrier et un avertissement, la mairie se réserve le droit d'exclure l'enfant de la restauration scolaire.

Santé :

Le personnel communal ne peut administrer **aucun médicament**. Si votre enfant est malade prévenir le plus rapidement la mairie pour annuler les repas des jours d'arrêt maladie (le repas du premier jour reste à votre charge)

Signature :